

SEVRAGE TABAGIQUE : LE COUT

Présenté il y a quelques semaines, un rapport parlementaire préconise de rembourser intégralement le sevrage tabagique. Si la Sécurité sociale propose déjà une aide aux fumeurs qui ont décidé d'arrêter, le remboursement des méthodes anti-tabac paraît largement insuffisant.

Le point avec Maroussia Renard, notre chroniqueuse économique.

Par Maroussia Renard - Rédigé le 17/05/2013

L'aide au **sevrage tabagique** a été mise en place en 2007. Il s'agit en fait d'un forfait de 50 euros par an et par personne ; pour les femmes enceintes, ce forfait s'élève à 150 euros. Pour bénéficier de cette aide, il faut une ordonnance spécifique de son médecin. Mais attention, la Sécurité sociale ne prend en charge que les **substituts nicotiques** (patchs, gommes, pastilles...). Les médicaments comme la varénicline (Champix®) ont été retirés de la liste à cause des possibles effets secondaires.

Une autre restriction : contrairement aux ordonnances classiques, pour les substituts nicotiques, il n'y a pas de tiers payant. Cela signifie que le patient doit payer de sa poche à la pharmacie, et ensuite envoyer sa feuille de soins pour se faire rembourser. Les mutuelles peuvent éventuellement compléter le forfait de l'Assurance maladie. En moyenne, la rallonge est de 50 euros.

Un reste à charge très élevé

Le prix des substituts nicotiques varie beaucoup d'une pharmacie à l'autre, mais aussi en fonction de la forme choisie. Les patchs sont les moins chers mais ils coûtent tout de même 180 euros en moyenne pour trois mois. Pour les gommes ou les pastilles, il faut compter 250 euros. Et si vous préférez l'inhalateur, il faudra déboursier 1.200 euros. Dans tous les cas, le forfait Sécu est donc dépassé.

Cela reste beaucoup moins cher que d'acheter des cigarettes car un fumeur qui fume un paquet par jour débourse près de 200 euros par mois. En théorie un fumeur a donc les moyens de se payer des substituts mais en matière d'addiction, on ne peut pas raisonner de cette manière. Les tabacologues expliquent que le fait d'acheter des cigarettes n'obéit pas du tout à la même logique qu'une dépense classique. On estime d'ailleurs que 15% des fumeurs dépensent plus de 20% de leur salaire pour acheter leurs cigarettes.

Des médicaments anti-tabac trop chers ?

Dans le rapport publié récemment, les parlementaires ont compilé plusieurs études. Toutes disent que le prix du sevrage est un frein pour les plus modestes, or ce sont les plus concernés. On compte un tiers de fumeurs en plus parmi les populations précaires par rapport à la population générale. En 2011, le gouvernement avait d'ailleurs promis de faire passer le forfait sevrage de 50 à 150 euros pour les bénéficiaires de la CMU, mais cette mesure n'a jamais vu le jour.

Une autre limite est que ce forfait ne s'applique qu'une fois par an, or on sait que pour arrêter de fumer, il faut généralement plusieurs tentatives à quelques mois d'intervalle... Cela signifie qu'en cas de rechute, le patient devra payer son nouveau traitement entièrement de sa poche ou alors compter sur sa seule volonté, mais les chances de succès sont minces. On estime qu'à peine 5% des fumeurs parviennent à arrêter sans être aidés.

Un remboursement total pour faire baisser le nombre de fumeurs ?

Les députés ne sont pas les premiers à demander le **remboursement total des substituts nicotiques**. La plupart des pneumologues et des tabacologues le réclament depuis des années, même la Haute autorité de santé a publié un avis dans ce sens en 2012, en s'appuyant sur des expérimentations menées par certaines caisses primaires d'assurance maladie et aussi sur ce qui se fait en Grande-Bretagne par exemple. Et le résultat ne fait aucun doute. Quand on rembourse entièrement le sevrage, les fumeurs sont plus nombreux à arrêter.

Ce remboursement total représente un investissement. Mais au-delà des vies sauvées, cet investissement est très rentable. Selon un calcul fait par l'Assurance maladie lorsqu'on investit un euro dans le sevrage, cela permet d'économiser près de 7 euros sur les dépenses de santé sachant que cette estimation ne prend en compte que les coûts liés aux trois grandes maladies attribuables au tabac : cancer du poumon, BPCO et maladies cardiovasculaires. Or le tabagisme entraîne des coûts beaucoup plus importants pour la collectivité. Entre les autres pathologies (notamment les cancers ORL), les arrêts maladie et les pertes de productivité que le tabagisme engendre, cela coûte **47 milliards d'euros chaque année**.

À quand le remboursement total des substituts nicotiques ?

Tous les spécialistes sont d'accord pour dire qu'il y a un vrai manque de volonté politique en France par rapport au tabac. Les hausses de prix sont beaucoup trop timides, il n'y a jamais eu de plan tabac à l'image des plans cancer ou Alzheimer, il y a un relâchement dans la prévention... Finalement, c'est comme si le tabagisme n'était pas considéré comme une maladie mais simplement comme un mauvais comportement... Et le fait de refuser de rembourser les substituts nicotiques comme on le fait pour tous les autres médicaments renforce cette idée.

En attendant, le **lobby du tabac** poursuit son travail et les Français continuent de fumer et d'en mourir. Le tabagisme tue encore 70.000 personnes par an en France... C'est la première cause de mortalité évitable.